



PLATEFORMES EN COMMUNS UNE ANNÉE D'ÉCHANGES

PETIT BILAN INTERMÉDIAIRE

LICENCE

Cette oeuvre est placée sous Coopyright

<https://coopdescommuns.org/le-coopyright-pour-la-coop-des-communs/>

En cas de réutilisation, veuillez suivre par défaut les termes de la licence Creative Commons

CC-BY-NC-ND 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr>



16 avril 2019



SYNTHÈSE

Plateformes en communs est une initiative issue de la Coop des Communs. Elle a fédéré depuis décembre 2017 une centaine d'acteurs, actrices, expert.es, chercheur.es, autour de la question du coopérativisme de plateformes.

Le contexte de plateforme de pans entiers de l'économie provoque l'émergence de questionnements sur les conséquences sociales, éthiques, démocratiques, d'une reconfiguration des activités humaines autour de la récolte et l'exploitation de quantités extraordinaires de données. *Plateformes en communs* est un lieu d'échanges et de convergence pour toutes celles et ceux qui tentent de réarticuler cette évolution majeure à la question du commun, du territoire, de la citoyenneté, de la connaissance.

Intégrée à un mouvement mondial et en dialogue avec les formes plus classiques d'économie sociale et solidaire comme avec des collectivités locales, *Plateformes en communs* cherche à mieux comprendre, rassembler, appuyer et promouvoir les plateformes coopératives dans leur diversité. Contrairement aux plateformes « prédatrices » incarnées par les GAFAM, celles-là se caractérisent par des formes de gouvernance inclusives, des modalités originales de partage de la valeur, des approches exigeantes de l'éthique des données, la production de communs et la coopération entre leurs membres.

Le constat principal tiré des multiples travaux impulsés dans le cadre de *Plateformes en communs* est un immense paradoxe : alors même que les modèles, intentions, réalisations des plateformes coopératives semblent recueillir une adhésion générale, ces projets rencontrent les pires difficultés à trouver les soutiens nécessaires à leur développement. Les formes juridiques adoptées, l'originalité des licences utilisées, les modalités de régulation à l'œuvre, l'innovation apportée en matière de modèles économiques, constituent autant d'obstacles aux approches classiques des investisseurs.

Le coopérativisme de plateformes semble pourtant apporter des réponses extrêmement innovantes à des problématiques émergentes et sensibles. C'est notamment le cas pour la question de l'articulation de l'ensemble des parties prenantes à la conduite d'un projet, y compris dans la définition même du service qui est rendu ; ou pour l'enjeu de l'ancrage sur un territoire d'une activité qui transforme la valeur produite en développement économique local et en cohésion sociale.

Au-delà, c'est bien des notions fondamentales comme celle de service public, ou de grands enjeux comme la manière avec laquelle on mesure la richesse ou on fabrique les standards, que les plateformes coopératives abordent. Dans une économie qui place et placera de plus en plus la donnée au cœur de son fonctionnement, les plateformes coopératives posent une alternative réfléchie, pratique, crédible, légitime, d'appropriation par les citoyens de l'ensemble des données constitutives du lien social, et des outils nécessaires pour les exploiter à bon escient.



TABLE DES MATIÈRES

Synthèse	2
Prologue – Plateformes et communs : trois illustrations	5
Oiseaux de passage	5
Coop'cycle	5
Data food consortium	6
Le projet <i>Plateformes en communs</i>	6
Présentation en quelques mots	6
Une dynamique internationale	7
Vers une plateformesisation de l'économie ?	8
Pour une approche coopérativiste des plateformes !	10
Gouvernance inclusive	10
Partage de la valeur	10
Ethique des données	11
Production de Communs	11
Coopération entre les membres	11
Activités de <i>Plateformes en communs</i>	11
Coordination de l'initiative	11
Rencontres inter-plateformes	12
La conférence inaugurale du 5 décembre 2017	12
La rencontre inter-plateformes du 22 janvier 2018	12
La rencontre inter-plateformes du 19 octobre 2018	12
Groupes thématiques et ateliers projet	13
Les groupes thématiques	13
Les ateliers projet	13
Travaux de recherche	14
Représentation et plaidoyer	15
Les plateformes participantes	16
Initiatives et état des travaux	17
Quel gouvernement pour les plateformes coopératives ?	17
Des montages statutaires complexes	17
Une pratique exigeante de la démocratie	18
L'usage stratégique de la licence	19



Quels modèles économiques et financiers pour les plateformes alternatives ?	19
Le constat : des spécificités qui sont autant de contraintes de financement	19
L'adaptation : le bricolage de solutions créatives	20
L'appel à une indispensable innovation financière	21
Quels standards pour favoriser le développement d'écosystèmes ?	22
Rendre nos systèmes d'information interopérables	22
Accorder les manières de décrire le monde	23
Inventer les manières de compter	24
Quelles mutualisations et coopérations entre plateformes ?	25
Mutualiser les données	25
Mutualiser des outils et des développements informatiques	26
Mutualiser des méthodes	27
Annexe 1 : Manifeste de <i>Plateformes en communs</i>	28
Annexe 2 : Questionnaire <i>Plateformes en communs</i>	29

PROLOGUE – PLATEFORMES ET COMMUNS : TROIS ILLUSTRATIONS

OISEAUX DE PASSAGE

Les Oiseaux de Passage est une plateforme qui propose une autre manière de voyager, privilégiant l'échange, le territoire et la rencontre entre professionnels et voyageurs. La plateforme met en lien deux catégories d'acteurs :



- d'une part, des « passeurs de voyage », particuliers ou professionnels offrant des séjours, des hébergements, des activités, des productions artisanales. Ces professionnels, qui partagent une approche commune de l'hospitalité, s'engagent à coopérer et respecter un certain nombre de principes éthiques. Ils s'organisent à échelle territoriale au sein de communautés locales coopératives plus ou moins formalisées.
- d'autre part, des voyageurs, qui ont la possibilité, *via* la plateforme, de co-construire, d'organiser et de partager des voyages avec leur famille, leurs amis, leur classe, leur CE, etc. La « fabrique de voyage » leur permet notamment de mettre en récit et de publier sur le site de la plateforme leurs voyages, leurs découvertes, leurs conseils.

Au cœur du projet se trouve la volonté de retrouver le plaisir de voyager en privilégiant la rencontre, l'échange et la découverte d'un territoire sous différents aspects.

Organisée sous forme de SCIC, les Oiseaux de Passage a été créée en janvier 2016 par une poignée d'acteurs issus du tourisme, de la culture, de l'économie sociale et solidaire, de l'éducation populaire, du développement local et du monde coopératif. Le site de la plateforme est actuellement en cours de mise en ligne.

COOP'CYCLE

L'objectif de Coop'cycle est d'offrir une alternative concrète et viable aux coursiers qui travaillent aujourd'hui pour les grandes plateformes de livraison à vélo. Coop'cycle leur propose de prendre leur autonomie et de se protéger socialement en constituant leur propre coopérative de travailleurs et en fournissant les outils numériques nécessaires à leur activité. Elle met en œuvre une répartition de la valeur plus favorable au territoire et aux travailleurs de la plateforme.



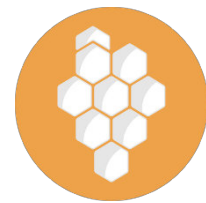
L'association Coop'cycle rassemble l'ensemble des parties prenantes et des soutiens de l'initiative. Elle constitue une fédération européenne de coopératives de travailleurs locales qui chacune offre un service de livraison à vélo sur son territoire : il y en a aujourd'hui neuf en France et dix dans quatre autres pays (Belgique, Espagne, Royaume-Uni et Allemagne).

Le positionnement de Coop'cycle est clairement éthique, social et écologique : il s'agit de concurrencer les acteurs globaux en visant l'amélioration des conditions de travail et de la protection sociale des coursiers, *via* la réappropriation de leur outil de production.

La fédération européenne mutualise des services, une marque, une charte, le développement des technologies numériques nécessaires et, à terme, des mécanismes d'aide à la création de coopératives locales.

DATA FOOD CONSORTIUM

Plateforme de plateformes, le Data food consortium rassemble une demi-douzaine de plateformes spécialisées dans les circuits courts alimentaires et la mise en relation directe entre producteurs et consommateurs locaux. Parmi celles-ci : Open Food France, la Ruche qui dit oui, la Cagette, Ekylibre ou Panier local.



Le Data food consortium est né de la volonté d'optimiser, entre plateformes, différentes fonctions comme le suivi de la production, la gestion des parcelles ou des catalogues produits. Pour toutes ces fonctions, la concurrence entre plateformes induit des effets contraires à leur objet social ; au contraire, la coopération entraîne des conséquences sociales, économiques ou écologiques positives (par exemple : un service de transport mutualisé permet d'optimiser les flux logistiques et de réaliser des économies d'énergie).

Le consortium permet d'œuvrer à la construction collective d'un système alimentaire ouvert, transparent, par l'élaboration de standards de données communs à tous les acteurs du système alimentaire.

LE PROJET PLATEFORMES EN COMMUNS

PRÉSENTATION EN QUELQUES MOTS

La dynamique *Plateformes en communs* a vu le jour à la fin 2017, dans le cadre de l'association La Coop des Communs. Elle repose sur une intuition : les plateformes numériques s'inscrivant dans une logique alternative aux GAFAM ont un rôle essentiel à jouer dans la convergence du coopérativisme, de l'économie du libre, de l'économie sociale et solidaire, de la promotion des communs et de la défense des principes démocratiques. Œcuménique, *Plateformes en communs* accueille et intègre à ses travaux toute plateforme ou projet de plateforme dès lors qu'elle se reconnaît dans sa Charte – et ce, quelle que soit son approche particulière du commun.

Dès la conférence inaugurale du 5 décembre 2017 à Paris, *Plateformes en communs* s'est fixé quatre objectifs :

- Rassembler : créer une communauté française des plateformes coopératives et des coopératives ouvertes sur la production de communs ;
- Faire connaître : communiquer en commun sur l'ensemble des services équitables existants ;
- Aider : documenter les pratiques innovantes des communautés sur leurs gouvernances, la production de communs, et être un lieu de ressources et d'échanges ;
- Outiller : créer un ensemble d'outils en commun entre communautés et plateformes pour répondre aux problématiques partagées et innover (sous la forme d'un commun au service des plateformes coopératives productrices de communs).

Plateformes en communs n'a pas d'existence juridique propre : il s'agit d'une initiative de La Coop des Communs, à la fois autonome dans ses travaux et totalement intégrée aux autres actions de l'association. Les activités de *Plateformes en communs* sont coordonnées par un Comité de pilotage qui se réunit toutes les six semaines environ. Souple et informel, ce Comité de pilotage s'élargit régulièrement à de nouvelles personnes qui souhaitent consacrer du temps et de l'énergie à la dynamique du projet. Les plateformes qui le souhaitent participent librement aux différents



moments de travail, d'échanges et de réflexion : elles doivent *a minima* se reconnaître dans le Manifeste (voir Annexe 1) et la Charte (voir page 10) de *Plateformes en communs*.

UNE DYNAMIQUE INTERNATIONALE

L'idée de coopérativisme de plateformes a déjà une dizaine d'années. Elle s'est forgée progressivement avec la prise de conscience que l'économie collaborative n'était pas en tant que telle un vecteur d'émancipation – bien au contraire ! Censée organiser des formes d'échanges entre pairs, et recourant à la nouvelle puissance des technologies numériques pour remettre en cause les intermédiaires traditionnels, l'économie collaborative est aussi progressivement apparue comme le vecteur d'une prédation économique sans précédent. Au travers d'une revendication « coopérative », un certain nombre d'acteurs ont alors distingué deux logiques diamétralement opposées : celle où le numérique est mis au service d'immenses entreprises de capitaux pour capter des sources prodigieuses de valeur ajoutée et faire main basse sur les informations les plus intimes de tout un chacun, et celle où les technologies informatiques de la communication sont un puissant vecteur d'émancipation, de démarchandisation, de transformation politique et de création de liens sociaux et territoriaux inédits.

En 2014, des figures comme Trebor Scholz ou Nathan Schneider tracent les premiers contours d'un mouvement d'idées international autour de la notion de plateformes coopératives (*platform cooperativism*). Les plateformes coopératives apparaissent alors comme des organisations connectées appartenant et gérées démocratiquement par leurs membres, inscrites dans la continuité historique du mouvement coopératif international, mais intégrant les nouveaux enjeux de l'économie numérique, ainsi que la culture et les pratiques de production – marquées par l'ouverture et le partage – issues des communautés de logiciels libres.

En 2016, La Coop des Communs se saisit du sujet en France et prépare une rencontre avec les interlocuteurs se réclamant tantôt de ce *platform cooperativism*, tantôt de « l'Open Cooperativism » (plus proche de la P2P Foundation de Michel Bauwens), sans qu'il soit facile de distinguer l'un de l'autre. Le besoin se fait alors sentir d'une meilleure compréhension entre ces différents courants, mais aussi avec les mouvements coopératifs traditionnels (Cooperative Europe et CECOP/CICOPA notamment), de nouvelles coopératives (comme SMart), ou les villes (REVES, ville de Barcelone...). La conférence a lieu en décembre 2016 au CESE à Bruxelles ; elle permet de faire dialoguer des projets et des représentants d'institutions en présence de la Commission européenne. Cette conférence est fructueuse car les participants décident de rester en lien et de se constituer en groupe de travail. A sa suite, un « *deep dive* » s'est tenu en région wallonne les 11 et 12 juillet 2017, avec une quinzaine de participants déjà présents à Bruxelles, auxquels se sont ajoutés des syndicats ou le département des coopératives du Bureau international du travail.

La Coop des Communs fonde en 2017 *Co-Communs* (COmmons with COooperatives, MUunicipalities, UNions) qui est un cadre privilégié des échanges en Europe sur les plateformes coopératives, et où sont particulièrement actives les représentations de Barcelone (équipe Dimmons de Mayo Fuster Morell, co-organisatrice du Sharing Cities Summit visant à dégager des politiques publiques vertueuses des villes dans le domaine de l'économie collaborative), Bruxelles (où un projet ambitieux de la région Bruxelles-Capitale est co-animé par Smart, Febecoop et Saw-B) et Berlin.



Ainsi, à son lancement fin 2017, *Plateformes en communs* s'est d'emblée inscrite dans une dynamique mondiale où la France apparaît comme un des pays où la réflexion et la fédération des acteurs sont parmi les plus avancées. Au travers de la Coop des Communs, *Plateformes en communs* est depuis son origine en lien étroit avec d'autres réseaux ou initiatives qui se sont saisis de ces sujets. On peut notamment citer :

- REVES : Réseau Européen de Villes et d'organisations de l'ESS, qui a l'ambition de favoriser l'expérimentation de plateformes coopératives sur les territoires membres du réseau.
- CITIES : réseau international permettant des transferts de compétences entre villes (Montréal, Séoul, Barcelone, Bilbao...) pour la promotion de l'ESS. CITIES s'intéresse particulièrement à la gestion collective des espaces culturels, à la finance solidaire, à la santé...
- OIT, via son unité « Coopératives »
- GSEF (Global Social Economy Forum)
- Cooperative Europe
- Différentes plateformes coopératives internationales : FairBnb, Eva.coop, SomMobilitat, Partago, etc.

Dans ces cadres, *Plateformes en communs* a été présentée lors des conférences : Platform Cooperativism 2017 à New York, Open Coop 2017 et 2018 à Londres, AG de REVES à Florence en mai 2017, Procomuns 2017 à Barcelone, GSEF 2018 à Bilbao, Sharing Cities Summit 2018 à Barcelone, RIPESS à Athènes en juin 2017, etc.

VERS UNE PLATEFORMISATION DE L'ÉCONOMIE ?

Dans le droit français, les plateformes en ligne sont définies depuis 2016 comme des « entreprises qui mettent en relation à distance, par voie électronique, des personnes en vue de la vente d'un bien, de la fourniture d'un service ou de l'échange ou du partage d'un bien ou d'un service »¹. Les opérateurs de plateformes sont eux désignés comme « toute personne physique ou morale proposant, à titre professionnel, de manière rémunérée ou non, un service de communication au public en ligne reposant sur : 1° Le classement ou le référencement, au moyen d'algorithmes informatiques, de contenus, de biens ou de services proposés ou mis en ligne par des tiers ; 2° Ou la mise en relation de plusieurs parties en vue de la vente d'un bien, de la fourniture d'un service ou de l'échange ou du partage d'un contenu, d'un bien ou d'un service »².

Les définitions légales, tout en balisant les configurations générales des plateformes, restent très larges sur leur périmètre d'action. Cette forte latitude s'explique par le caractère indéterminé de ces plateformes, qui font l'objet, depuis leur généralisation au début des années 2010, d'incessants débats quant à leur nature et à leurs perspectives sociales et économiques. La dimension numérique et le mode opératoire atypique des plateformes, à la frontière de la firme traditionnelle et du marché, en font des organisations économiques d'un genre nouveau, qui s'affranchissent – au moins partiellement – des catégories préexistantes.

Les attributs supposés des plateformes de mise en relation sont étroitement liés aux représentations qui les entourent. Deux conceptions dominantes peuvent ainsi être confrontées : d'un côté, une vision enchantée, portée principalement par la notion « d'économie collaborative » et ayant

¹ Article 242 bis du Code général des impôts

² Article L111-7 du Code de la Consommation

accompagné l'émergence des plateformes, qui met l'accent sur leurs bénéfices communautaires et écologiques ainsi que sur leur potentiel d'émancipation individuelle ; de l'autre, une perspective bien plus critique, incarnée par les détracteurs du « capitalisme de plateformes », qui dénoncent la prédominance de plateformes jugées prédatrices en ce qu'elles tireraient profit de leurs positions d'intermédiaires incontournables pour prélever des rentes substantielles, marchandiser des espaces auparavant réservés aux sphères domestiques et solidaires, et participer plus généralement à une précarisation des travailleurs *via* le contournement des réglementations en vigueur.

Un rapport de l'IGAS paru en 2016³ tente de préciser les contours des plateformes en ligne. Il les classifie en sept catégories :

- Opérateurs de services organisés : livraison à vélo (Deliveroo), VTC (Uber)
- Jobbing : bricolage, services à domicile (Taskrabbit, Supermano)
- Micro-travail (Amazon Mechanical Turk, Foule Factory...)
- Freelancing (Malt, Upwork)
- Partage de ressources : mutualisation d'un actif par des particuliers, simple (AirBnb, Drivy) ou associée à une « main d'œuvre » (Blablacar)
- Places de marché (Amazon, LeBonCoin, Etsy, A Little Market)
- Coopératives électroniques (La Ruche qui dit Oui)

Les plateformes auraient ainsi plusieurs caractéristiques saillantes : 1- ce sont des marchés bifaces ou multi-faces ; 2- elles engendrent une réduction drastique des coûts de transaction (coûts liés à la recherche de l'information pertinente, à la négociation des prix et des contrats et au contrôle des conditions de mise en œuvre des contrats) ; 3- Elles ont besoin de très peu de capitaux par rapport à leurs concurrents de l'économie traditionnelle ; 4- Elles ont de forts effets de réseaux et de rendements croissants. Elles peuvent en outre permettre des transactions en pair-à-pair, en B2C (Business to Consumer) et/ou en B2B (Business to Business).

Toujours selon l'IGAS, l'économie et les plateformes collaboratives traduiraient, au fond, une transition plus générale vers 1- une économie de l'usage plutôt que de la possession ; 2- une économie où les consommateurs sont aussi des co-producteurs 3- une économie à la demande dans laquelle les besoins des consommateurs sont satisfaits immédiatement grâce à la mise en relation électronique avec des fournisseurs/prestataires ; 4- une économie sans entreprise. Au-delà des startups de l'économie collaborative, on semble assister à un phénomène plus général de plateformes, conduisant les grandes firmes elles-mêmes à constituer des écosystèmes hétérogènes d'acteurs *via* l'externalisation des ressources productives et des partages de données standardisées. Déjà opérée dans l'industrie culturelle, en cours dans l'automobile et la mobilité (consortiums autour de la voiture connectée, rachat de Ouibus par Blablacar en échange d'une entrée de la SNCF au capital), cette plateformes s'observe aussi dans le secteur alimentaire, où certaines plateformes de livraison à vélo, à l'instar de Frichti, souhaitent supprimer le coût « incompressible » des restaurants en créant directement les cuisines pour alimenter leur service.

En France, les plateformes collaboratives réunissent d'après l'IGAS environ 200.000 travailleurs en 2016, pour 7 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Dans une étude réalisée pour la Commission Européenne, le cabinet PwC estimait que le montant total des transactions dans les cinq principaux secteurs de l'économie collaborative en Europe – finance, hébergement, transport, services à la

³ IGAS, « Les plateformes collaboratives, l'emploi et la protection sociale », 2016



personne et services aux entreprises – était de 28 milliards d’euros en 2015 et qu’il pourrait être multiplié par 20 et atteindre 570 milliards d’euros d’ici 2025.⁴

POUR UNE APPROCHE COOPÉRATIVISTE DES PLATEFORMES !

Les plateformes rassemblées au sein de *Plateformes en communs* sont extrêmement diverses :

- Elles peuvent être exploitées, en cours de lancement, ou simplement à l’état de projet ;
- Elles sont parfois extrêmement militantes sur un projet politique ou social fort, et parfois davantage en questionnement sur la manière de « faire autrement » ;
- Leurs communautés sont parfois exclusivement numériques, créées par l’activité de la plateforme, ou au contraire, il s’agit d’organisations d’économie sociale plus traditionnelles qui sont en voie « plateformes » ;
- Leur approche initiale des communs a emprunté de nombreuses voies possibles : culture du logiciel libre, réaction à l’appropriation des données personnelles et sociales par les GAFAM⁵, volonté de travailler à la défense des libertés publiques, projets coopératifs, souhait de développer des communs en matière agricole ou monétaires *via* des plateformes, réflexion sur le travail en général et le travail numérique en particulier, etc.

Cette diversité a rendu d’autant plus fécond le travail d’élaboration collective de la charte *Plateformes en communs*. Ses différents paragraphes permettent de cerner assez précisément ce qui rassemble ces plateformes qui sont habituellement désignées comme « coopératives » (bien qu’elles n’adoptent pas toujours des statuts juridiques coopératifs), mais pour qui la production de communs apparaît bel et bien, au final, comme ce qu’elles ont... en commun ! Les éléments de la charte *Plateformes en communs* sont repris *in extenso* ci-dessous afin de préciser cette définition.

Gouvernance inclusive

Les plateformes sont des organisations ou des collectifs démocratiques dirigés par leurs membres. Elles définissent la nature de leurs différentes parties prenantes (utilisateurs, travailleurs, propriétaires, collectivités locales...), leurs statuts et rôles respectifs dans la gouvernance. Elles tiennent ces informations compréhensibles et accessibles sur leur site et à jour.

La gouvernance des plateformes recherche des pratiques inclusives pour ses parties prenantes, notamment pour ses utilisateurs et salariés.

Les plateformes recherchent aussi souvent que possible la mise en place de mécanismes de décisions horizontales collectives et assure la transparence des décisions et des délibérations.

Partage de la valeur

Les plateformes peuvent être à but non lucratif, à lucrativité limitée ou lucratives mais doivent organiser une redistribution de la valeur générée vers l’ensemble des acteurs participant à la créer

⁴ Commission européenne/PwC, “Assessing the size and presence of the collaborative economy in Europe”, 2016

⁵ Acronyme désignant les grosses entreprises de capitaux dont la valeur repose sur l’exploitation de plateformes numériques, au travers ses représentantes les plus emblématiques : Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft



ou vers une mise en réserve impartageable considérée comme commun de la plateforme. Au-delà, le cas échéant, la plateforme peut redistribuer vers la société civile ou vers des actions de solidarité.

Les plateformes organisant directement ou indirectement des relations de travail ou de services s'engagent à protéger les travailleurs de la plateforme dans l'exercice de leur travail et à mettre en place une rémunération équitable. Les utilisateurs et les travailleurs de plateforme ont la possibilité de participer au capital de la plateforme en s'inscrivant dans le troisième principe coopératif tel que défini par l'Alliance Coopérative Internationale.

Une partie des réserves est impartageable et constitue le commun de la plateforme.

Ethique des données

Les plateformes sont transparentes sur l'utilisation des données individuelles. Elles recherchent le consentement des utilisateurs en cas d'utilisation externe de leurs données et informent sur les objectifs poursuivis et dans le cas de leur valorisation financière.

Les plateformes sont transparentes sur l'utilisation de données pour déterminer la fixation des prix.

Les données collectives des utilisateurs sont protégées. Leurs conditions et pays de stockage sont précisés. Les plateformes affichent les conditions dans lesquelles elles collectent, notent, diffusent et transfèrent les données.

Les plateformes mettent en œuvre les moyens de compréhension de leurs contrats par les utilisateurs. Elles s'interdisent des changements unilatéraux de contrat sans notification préalable et informent les utilisateurs sur les enjeux.

Production de Communs

Les plateformes constituent des communs au service d'un projet et de l'ensemble de leurs utilisateurs et salariés.

Elles définissent également leurs propres ressources qui appartiennent à tous. Ces communs et les créations collectives réalisées sur la plateforme sont placés sous licence libre ou à réciprocité renforcée.

Coopération entre les membres

Les plateformes mettent en place des échanges de pratiques et d'outils en communs permettant un co-développement et facilitant l'émergence de nouveaux projets.

Les plateformes participent à la création d'un Commun des Communs en partageant au moins un élément de leur structure (statuts, logiciel, documentation du modèle économique...) avec divers degrés d'ouverture, de transparence et de partage, protégeant et étendant les Biens Communs.

ACTIVITÉS DE PLATEFORMES EN COMMUNS

COORDINATION DE L'INITIATIVE

Plateformes en communs est coordonnée au quotidien par un Comité de pilotage, composé aujourd'hui de 11 personnes. L'intégration du Comité de pilotage s'effectue par cooptation. Depuis le lancement de l'initiative, le Comité a tenu 11 réunions, en moyenne toutes les 6 semaines.

Le 15 janvier 2019, le Comité de pilotage s'est réuni avec les coordinatrices.eurs d'ateliers et les chercheur.euses du programme TAPAS, pour un mini séminaire « bilan et perspectives » après une année de fonctionnement.



Séminaire du Comité de pilotage

RENCONTRES INTER-PLATEFORMES

Depuis sa création, *Plateformes en communs* s'est réunie trois fois lors de rassemblements pléniers.

La conférence inaugurale du 5 décembre 2017

Tenue aux Grands Voisins, la conférence inaugurale de *Plateformes en communs* a rassemblé une centaine de participant.es. Trois plateformes ont été invitées à présenter leurs projets et leurs expériences, en particulier sous les angles de la gouvernance inclusive, du partage de la valeur et de la production de communs. Cette conférence constitue l'acte de lancement du mouvement de coopérativisme de plateformes en France.

La rencontre inter-plateformes du 22 janvier 2018

Organisée au Square dans la foulée de la conférence inaugurale, cette rencontre a permis de rassembler une quinzaine de plateformes et de prendre le temps d'un tour de présentation où chacune a exprimé ses aspirations et besoins. Au travers d'une présentation du projet de charte, un débat s'est engagé sur ce qui était/faisait commun entre toutes les organisations présentes. Cette rencontre a décidé la création des trois groupes qui ont structuré les travaux de *Plateformes en communs* tout au long de 2018 : gouvernance/juridique, modèle économique et financier, intercoopération et interopérabilité.

La rencontre inter-plateformes du 19 octobre 2018

Après huit mois de travaux intensifs dans le cadre des groupes puis des ateliers, une nouvelle rencontre inter-plateformes a été organisée en octobre, à la Paillasse, sur toute la journée. La matinée a permis de présenter dix chantiers ouverts en parallèle dans le cadre de *Plateformes en communs*, à la fois faisant l'objet d'un atelier, ou tenant à notre organisation interne, ou émergent comme proposition d'une nouvelle piste de travail en commun. L'après-midi, quatre de ces chantiers



ont été travaillés plus précisément dans le cadre de sous-groupes, et ce afin que chacun.e puisse se réapproprier l'ensemble des sujets abordés par *Plateformes en communs*.

GROUPES THÉMATIQUES ET ATELIERS PROJET

Les groupes thématiques

A l'issue de la rencontre inter-plateformes du 22 janvier 2018, trois groupes se sont organisés afin de structurer les travaux de *Plateformes en communs*. Chaque groupe thématique a mobilisé entre vingt et trente participant.es, issu.es des plateformes, du monde de la recherche, ou « expert.es » invité.es à venir participer aux travaux.

- Un groupe « gouvernances et juridique », qui a travaillé autour des problématiques de licences, de marques, de labels, de statuts, et de modalités de gouvernement des plateformes.
- Un groupe « modèles économiques et financements », qui a cherché à cerner les modalités d'exploitation et de financement des plateformes à partir de cas concrets et comprendre le fonctionnement et les grilles d'analyse des financeurs.
- Un groupe « logiciels, interopérabilités et intercoopérations », qui a travaillé les questions de mutualisations des plateformes et les possibilités techniques de tisser des liens informatiques entre elles.

Les trois groupes se sont réunis trois fois chacun, en parallèle, les 27 février (journée de lancement des groupes aux Grands Voisins, visant à cerner les thèmes et à se donner collectivement les mêmes règles de fonctionnement et les mêmes objectifs), 3 avril (au Square) et le 16 mai 2018 (à la Paillasse).

Les ateliers projet

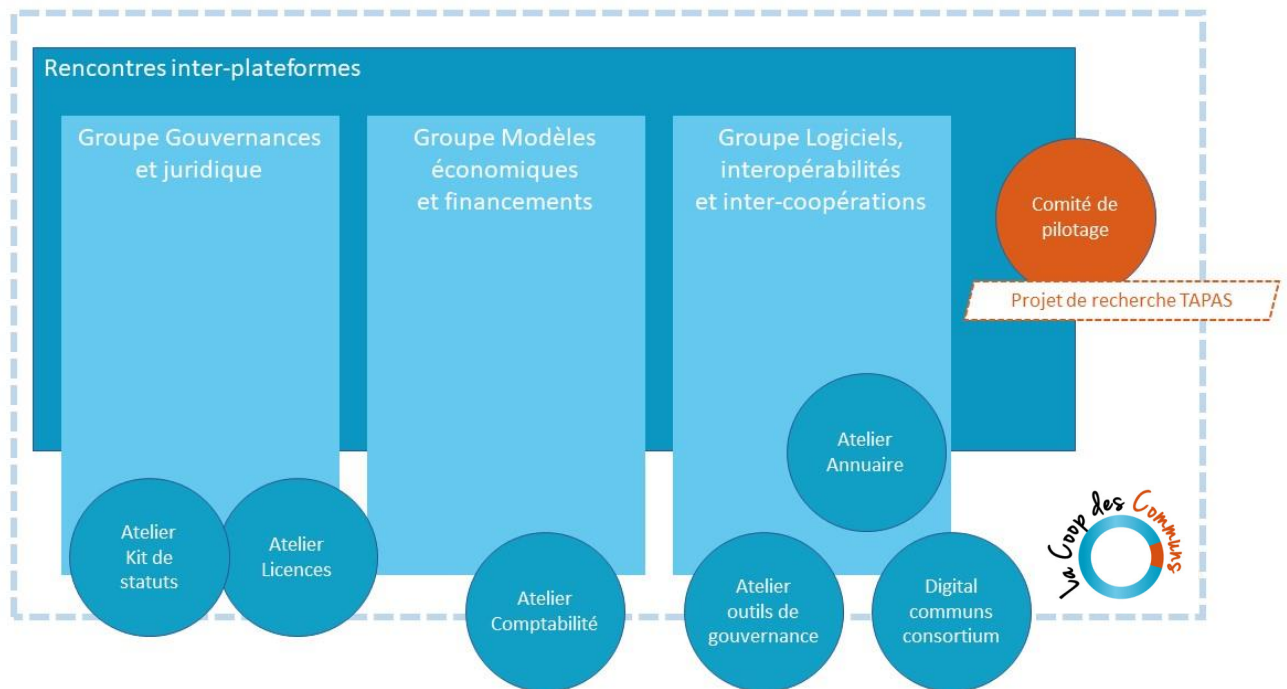
Afin de poursuivre et préciser les travaux engagés au sein de chacun des trois groupes, différents ateliers ont été constitués avec, pour chacun, un objectif de production concrète. Sur la quinzaine de sujets envisagés, six ont trouvé assez de forces vives pour entamer des travaux à l'été ou à l'automne 2018 :

- Atelier « comptabilité » : visant à travailler les questions de comptabilité alternative, cet atelier rassemble près d'une trentaine de participant.es et s'est à ce jour réuni trois fois, les 2 novembre 2018, 9 janvier et 6 février 2019.
- Atelier « kit de statuts » : vise à établir, sous une forme pédagogique, un document de référence sur les pratiques et les possibilités ouvertes aux plateformes coopératives en matière de statuts juridiques. Cet atelier rassemble une quinzaine de participant.es, actifs depuis juillet 2018.
- Atelier « annuaire de partenaires » : vise à élaborer un annuaire simple de fournisseurs, prestataires, bons contacts à partager entre plateformes coopératives. Cet atelier rassemble une demi-douzaine de participant.es depuis septembre 2018.
- Atelier « digital commons consortium » : cet atelier vise la mise en place d'un lieu d'échanges où les plateformes coopératives travailleraient en commun les questions favorisant l'interopérabilité de leurs systèmes d'information et la coopération de leurs organisations – notamment l'élaboration et la diffusion de standards. Cet atelier rassemble une vingtaine de

personnes qui ont notamment participé à un séminaire de lancement de leurs travaux sur deux jours, les 3 et 4 décembre 2018.

- Atelier « licences à réciprocité » : cet atelier, rassemblant une dizaine de personnes, vise à alimenter l'élaboration juridique de licences adaptées aux plateformes coopératives. Il est actif depuis mai 2018.
- Atelier « outils de gouvernance » : cherche la mutualisation des moyens en vue du développement d'outils informatiques communs, utilisables par des structures coopératives (plateformes ou non) ; cet atelier est actif depuis août 2018 et rassemble une quinzaine d'organisations.

Les composantes de l'initiative *Plateformes en communs*



TRAVAUX DE RECHERCHE

L'une des caractéristiques fortes de la Coop des Communs – en général – est d'associer actrices, acteurs et chercheur.es à toutes les réflexions et tous les travaux de l'association. Il en est de même pour *Plateformes en communs* – en particulier. Depuis son lancement, l'initiative a bénéficié des contributions de chercheur.es issu.es de diverses institutions (Paris IX, Paris XIII, Telecom Paris Tech...).

Le soutien de la Caisse des Dépôts permet, au travers des activités de *Plateformes en communs*, de documenter les pratiques des plateformes coopératives et de cerner les questions de recherche pertinentes. Il s'agit notamment de mieux comprendre les modèles de distribution de la valeur auprès des territoires et des usagers.

Plateforme en communs bénéficie depuis le début de 2019 et pendant deux ans, d'un programme de recherche financé par la DARES. Ce projet, nommé TAPAS, s'inscrit dans la continuité des travaux de Encommuns et a été présenté en collaboration avec La Coop des Communs : il porte sur les nouvelles formes de travail et de protection sociale mobilisées par les plateformes coopératives. TAPAS repose



sur des études de cas et fera l'objet, à la fin 2020, d'une restitution au travers d'un rapport final et d'une conférence.

L'objectif de TAPAS consistera à s'intéresser en particulier :

- aux conditions de succès des plateformes coopératives face aux plateformes prédatrices, quant aux formes du travail contributif (participation, rémunération, protection sociale) et aux modes de gouvernance (comment les communs du numérique peuvent échapper à devenir des communs du capital ?) ;
- à des combinaisons originales des ressources et de modes d'hybridation. Il s'agit d'explorer la pluralité de modalités d'échanges mises à l'œuvre sur ces plateformes pour permettre des modèles économiques soutenables et solidaires ;
- aux logiques de protection et de distribution de la propriété des actifs et de partage de ressources avec d'autres acteurs, de la coopération entre organisations ;
- à la gestion du travail individuel et collectif.

REPRÉSENTATION ET PLAIDOYER

Plateformes en communs a eu l'occasion de participer à un certain nombre d'événements en France et à l'étranger. Si *Plateformes en communs* n'a pas vocation à fédérer institutionnellement les plateformes coopératives, elle constitue toutefois un relais favorisant leur visibilité, leur promotion, le partage de leurs réalisations, mais aussi la sensibilisation du grand public aux enjeux de la démocratie économique (de la démocratie tout court ?) dans un contexte de plateformes du monde.

Parmi les événements auxquels *Plateformes en communs* a participé, on peut citer :

- Le Forum des usages coopératifs à Brest (5-7 juillet 2018) : *Plateformes en communs* était invitée par l'Agence du Numérique à animer une réflexion sur les plateformes ouvertes. Il s'agissait de la première fois que l'Etat s'emparait du sujet des plateformes ouvertes, s'interrogeant sur leur potentiel de partage de la gouvernance, de la valeur sur le territoire, et sur le lien avec les citoyens et la citoyenneté.
- Open 2018 Londres (26-27 juillet 2018) : *Plateformes en communs*, invitée par l'organisation de cette conférence internationale dédiée aux plateformes coopératives, est venue présenter ses activités et les modèles organisationnels de ses plateformes membres devant une assemblée de porteurs de projets et militants européens du coopératisme de plateformes.
- Numérique en Commun (13-14 septembre 2018 à Nantes) : Porté par l'Agence du numérique, la MedNum et Ping dans le cadre de la Digital Week, Numérique en Commun ambitionnait de traiter de trois thèmes : les données, les lieux du numérique servant au développement des territoires et les communs. *Plateformes en communs* était invitée à partager son expérience auprès des pouvoirs publics.
- Global Social Economy Forum (Bilbao, 1-4 octobre 2018) : Invitée par le GSEF, *Plateformes en communs* a pu présenter, lors d'une session dédiée au numérique, ses travaux et ses activités auprès d'environ 200 membres d'organisations, de collectivités et de réseaux de l'économie sociale et solidaire à travers le monde.
- Sharing Cities Summit (Barcelone, 12-14 novembre 2018) : Conviée par la Mairie de Barcelone et les organisateurs du Sharing Cities Summit (dont l'objectif est de favoriser l'adoption entre différentes métropoles internationales de régulations vertueuses pour



l'économie collaborative), *Plateformes en communs* a animé un stand au Smart City World Congress Expo pour présenter ses activités et sensibiliser le grand public aux enjeux de la démocratie économique dans l'économie de plateformes.

En parallèle, *Plateformes en communs* s'est entretenue avec plusieurs collectivités locales, notamment la direction Economie circulaire et solidaire de la Ville de Paris, qui semble intéressée par les travaux du réseau et par les nouveaux modèles expérimentés par ses membres. La Mairie de Paris est en réflexion sur cette thématique et sur un potentiel soutien accordé à *Plateformes en communs*.

LES PLATEFORMES PARTICIPANTES

Les différentes activités de *Plateformes en communs* ont fédéré en un an une centaine de personnes différentes : actrices et acteurs, chercheurs et chercheuses, entrepreneur.es, militant.es, activistes, représentant.es d'institutions, issu.es tant de l'économie sociale et solidaire, que de la coopération, des Communs, du logiciel libre, de la puissance publique, d'entreprises privées etc.

En tout, ce sont une quarantaine de plateformes qui ont participé aux travaux de *Plateformes en communs* :

- 1DLab (streaming culturel)
- 9milliards (diffusion d'information pluraliste)
- Additfirst (extension ESS de moteur de recherche)
- Applicolis (livraison à vélo)
- Assemblée Virtuelle (promotion de standards interopérables)
- Au bord de l'eau (réseau social de pêcheurs)
- Babel.coop (coopérative de professionnels de l'informatique)
- Collectif pour une transition citoyenne (fédération d'acteurs de la transition)
- Coopaname (mutuelle de travail)
- Coopcycle (livraison à vélo)
- CoopWork (rassemblement de tiers lieux)
- Data food consortium (alimentation en circuits courts)
- Enercoop (production et distribution d'électricité verte)
- Fairbooking (réservation d'hébergements)
- Fermes d'avenir (agriculture durable)
- Finacoop (cabinet d'expertise comptable)
- Framasoft (applications libres pour associations)
- France Barter (troc entre PME)
- GRAP (coopérative d'activités de commerce alimentaire)
- Happy Dev (réseau de développeurs indépendants)
- La Louve (magasin coopératif)
- La Manufacture coopérative (accompagnement coopératif entre pairs)
- Label Emmaüs (e-commerce)
- Medias-cité (média d'informations locales)
- Mobicoop (covoiturage)
- Oiseaux de passage (hébergement et tourisme)
- Open Food France (circuit court alimentaire)
- Open politics (civic tech)
- Play Lyve (édition musicale)



- Pwiic (échanges de biens et services en pair à pair)
- Share.coop (achat immobilier)
- Singa (mise en relation entre réfugiés et bénévoles)
- Smartelzeard (partage de connaissances agricoles)
- Startin'blox (édition de logiciels interopérables)
- United4Earth (lobbying et plaidoyer)
- Université du Nous (formation à la gouvernance partagée)
- VYV (mutualité)

INITIATIVES ET ÉTAT DES TRAVAUX

QUEL GOUVERNEMENT POUR LES PLATEFORMES COOPÉRATIVES ?

Les plateformes coopératives requièrent-elle – ou simplement présentent-elles – des modalités spécifiques de gouvernement de leurs organisations ? La réponse à cette question est positive si l'on en croit l'adhésion des participant.es à ce thème et la densité des interrogations proposées à la réflexion collective. Le thème du gouvernement des organisations a été particulièrement abordé à l'occasion de huit moments, auxquels ont participé une quarantaine de personnes différentes.

Trois grands thèmes ont émergé au cours de ces discussions et semblent caractériser l'originalité des plateformes en matière de gouvernement d'organisation : les montages statutaires, les pratiques de la démocratie, et l'usage des licences.

Des montages statutaires complexes

Pour toutes les plateformes sans exception, la réflexion sur les statuts formels à adopter a été déterminante. Dans quelle forme juridique couler la volonté d'associer les différentes parties prenantes, de créer et entretenir un commun, ou fonder des modalités « horizontales » de prise de décision ? Comment articuler la logique sans frontière de la plateforme, susceptible d'étendre son action au monde entier pour un coût marginal réduit, et celle, territorialisée, de la coopération, de l'action sociale, des échanges économiques locaux ? Et plus prosaïquement, de quelle manière additionner une activité marchande prospère et un projet militant exigeant ?

L'une des solutions adoptées consiste à faire coexister une association, porteuse du projet politique, et une société commerciale (le plus souvent une SAS, très souple), porteuse de l'activité marchande. Dans certains cas, un fond de dotation constitue le troisième pilier de l'organisation, dans une logique de spécialisation de chacune des fonctionnalités dans la forme juridique la plus adaptée. Ce montage n'est pas sans poser de difficulté quant à la détermination du commun et des moyens de le développer. C'est notamment le cas lorsque la plateforme, orientée vers le travail, rassemble des « usagèr.es » qu'elle ne salarie pas et qui exploitent pour leur compte personnel, dans le cadre de statuts commerciaux, ce qui a été créé en commun dans une association.

Les formes coopératives de manière générale, et notamment la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) sont bien entendu privilégiées afin de dépasser les contradictions portées par le système association + SAS. Toutefois, malgré sa plasticité et ses potentiels, le recours à une simple SCIC ne suffit souvent pas. Parfois, il est nécessaire d'articuler, via une convention, la SCIC à une association afin de faciliter la cohabitation de différentes activités, de différents marchés portant des logiques différentes de rapport à la fiscalité, aux financements publics ou aux institutions.



Un modèle organisationnel et de gouvernement original consiste à articuler deux niveaux de coopératives : à échelle locale, des petites SCIC ou SCOP organisent l'activité économique de production ou de consommation au plus près du territoire et des personnes qui participent à la vie démocratique de l'organisation ; à échelle globale, une SCIC détient et gère les actifs communs, notamment la marque commerciale et l'infrastructure logicielle de la plateforme, et fait office d'instance fédérative et de caisse de résonance militante. A noter que l'échelle « globale » peut elle-même se subdiviser en une organisation nationale et une organisation internationale. Ce schéma organisationnel à deux ou trois échelons n'est pas nouveau dans le monde coopératif (les banques coopératives notamment le connaissent bien), mais sans doute est-il innovant de penser les différents niveaux de manière conjointe, dans la recherche d'un équilibre et d'une exigence démocratique. Un modèle de « coopératives imbriquées » comme celui-là permet de dépasser les contradictions inhérentes au fonctionnement d'une plateforme coopérative et d'apporter une réponse à cette question : comment faire en sorte que la communauté soit assez grande et ouverte pour exploiter les potentiels de la plateforme, et en même temps assez petite et fermée pour gérer une coopération et un commun local ?

Une pratique exigeante de la démocratie

Le gouvernement d'une organisation ne se réduit pas à ses statuts, mais se traduit également dans l'existence de pratiques, de rituels, de règlements contractuels ou déclaratifs. Les plateformes alternatives sont riches de ces modes de fonctionnement, qui tiennent une place essentielle dans les modalités du gouvernement des organisations.

Une première particularité est la place laissée à la confiance dans les modes de régulation de l'organisation. A l'instar d'autres mondes économiques, notamment présents dans l'ESS, les plateformes coopératives revendiquent la centralité de la confiance pour fonder différentes pratiques de gouvernement : horizontalité du pouvoir, systèmes complexes de délégation, énergie et temps (et moyens financiers) mobilisés pour la sensibilisation, l'éducation ou la formation des différentes parties prenantes.

Diverses pratiques de gouvernement semblent privilégiées, notamment la construction, la mise en œuvre et l'entretien collectifs de textes de régulation formalisés (comme le code social), l'application de principes pratiques comme la do-ocratie (le gouvernement de l'organisation est ouverte sans formalisme à toutes celles et ceux qui contribuent à son bon fonctionnement) ou – plus encore – la gestion par consentement (une décision est réputée approuvée si elle ne soulève pas (plus) d'objection majeure). Cette dernière approche, couplée à l'utilisation d'outils de gestion démocratique de la décision (comme Loomio), permet de revendiquer un véritable « *hacking* de la loi de 1901 », et la régulation sous la forme d'une Assemblée générale permanente.

Les outils numériques utilisés par toutes et tous constituent de manière générale un élément essentiel à la bonne gouvernance des organisations qui sous-tendent les plateformes. Outils de gestion de projet, de tchat, de messagerie, de partage de documents, de vidéocommunication, de prise de décisions, d'allocation de ressources, de co-construction de budgets, de thésaurisation des connaissances communes, ont un usage absolument généralisé, notamment du fait de la dispersion géographique et de la diversité des postures au sein des communautés concernées. Toutefois, le recours systématique à ces outils n'empêche pas la revendication d'une grande convivialité dans les échanges et une certaine distanciation vis-à-vis de ce qui reste des outils, et non des totems ou des panacées.



L'usage stratégique de la licence

Le travail d'élaboration, par la Coop des Communs, d'une licence appelée « Coopyright », avait montré l'importance d'une réflexion juridique pointue en matière de licence afin d'accompagner le développement de créations communes. Cela est d'autant plus vrai dans le monde des plateformes.

Inspirées par la culture libre et le mouvement des communs, les différentes plateformes coopératives ont toutes fondé leur stratégie sur une appréhension hétérodoxe du rapport à la propriété de tout ou partie de leurs actifs. Dans ce schéma, la licence, telle qu'elle conçue par les *Creative Commons*, constitue un outil original d'organisation stratégique.

Ainsi, telle plateforme internationale représentée en France recourt à une licence définissant une « community pledge » : l'accès à une marque commerciale est ouvert mais soumis au respect d'une série de droits et devoirs s'appliquant à toutes les parties prenantes de la communauté. Ce mécanisme assure un développement large et décentralisé de la communauté, tout en garantissant la cohérence des pratiques et des valeurs. Telle autre, spécialisée dans l'organisation de livraisons à vélo, a élaboré une licence à réciprocité limitant l'usage de ses applications (dont le code informatique est libre d'accès) à des entreprises garantissant une protection sociale salariée à ses livreurs – et ce afin de promouvoir une alternative socialement exigeante aux pratiques des grandes plateformes uberisantes.

Dans tous les cas, les licences posent aux plateformes alternatives trois types de défis. D'abord, il s'agit de défendre l'usage régulier de la licence – ce qui implique toujours un coût. Faut-il mutualiser des moyens (créer ensemble un gendarme commun ?) ou miser sur une logique de défense « immunitaire » de la communauté, agissant sur la réputation des mauvais joueurs ? Ensuite se pose la question du « bon » niveau de précision de la licence : trop spécifique, une licence pourra devenir rédhibitoire et ne pas inspirer la confiance de celles et ceux susceptibles de l'adopter. Enfin, chaque plateforme a sans doute à dégager une forme de cohérence entre son modèle économique et les principes d'organisation qu'elle pose au travers de sa licence : ouverte ou fermée *a priori* ? Totalement libre ou organisant une réciprocité ? Là encore, c'est un équilibre des devoirs et des pouvoirs qu'il s'agit d'organiser.

QUELS MODÈLES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS POUR LES PLATEFORMES ALTERNATIVES ?

Les questionnements liés aux modèles économiques et financiers, notamment aux modalités de financement des investissements initiaux, sont partagés par l'intégralité des plateformes coopératives rassemblées par *Plateformes en communs*. On peut même, sans se tromper, affirmer que les difficultés unanimement rencontrées dans ce domaine ont constitué une puissante motivation pour ces plateformes à participer à une dynamique commune. Outre les rencontres inter-plateformes, ce thème a spécifiquement été travaillé dans le cadre d'un groupe « Modèles économiques et financements ». Lors de ces rencontres ont été discuté des études de cas, en présence d'invités experts, comme la CGSCOP et France Active.

Le constat : des spécificités qui sont autant de contraintes de financement

Comme toutes les plateformes numériques, les plateformes coopératives ont besoin de capitaux pour démarrer, se développer et s'inscrire dans le paysage économique. Les investissements en développements informatiques et en R&D peuvent être très importants avant que l'exploitation ne

démarré, ce qui nécessite des apports de fonds propres substantiels. Paradoxalement, alors même qu'il ne fait de doute pour aucun acteur économique – y compris l'Etat – que l'économie du numérique est une priorité en termes d'investissements, aucun mécanisme ou presque n'est accessible aux plateformes coopératives. Tandis que, chaque jour, les start-ups les plus improbables lèvent des millions d'euros, les plateformes coopératives se trouvent dans la situation absurde de devoir bâtir leur existence sur une poignée de bouts de chandelles et le travail gratuit, épuisant, de quelques Don Quichotte.

La cause de cette situation absurde est l'irréductibilité des spécificités des plateformes coopératives aux logiques financières classiques.

- *Des plateformes qui ne se revendent pas* : le plus souvent organisées sous forme juridique de groupements de personnes, les plateformes coopératives sont incessibles. Ce qui pourrait être un argument en faveur de leur promotion (aucun risque de rachat par un groupe délocalisé...) s'avère une contrainte majeure dans la mesure où la finance ne s'intéresse au numérique que dans une logique de plus-valorisation à la revente. Cette caractéristique, commune à toutes les organisations d'économie sociale, implique également une impossibilité (un refus !) statutaire de soumettre la gouvernance de l'entreprise au pouvoir des détenteurs de capitaux financiers.
- *Des actifs logiciels qui ne sont pas appropriés* : développer des applicatifs dans une logique de logiciels libres, dont le code informatique est ouvert, public, réappropriable, figure parmi les principes de la plupart des plateformes créatrices de communs. Cela implique l'absence de « titre de propriété » sur ce qui peut être considéré comme l'un des principaux actifs de la plateforme – celui qui nécessite justement la mobilisation d'investissements financiers ;
- *Des communautés qui ne sont pas abusées* : dans l'économie du numérique, la plus importante source de valorisation financière d'une plateforme est la quantité et la qualité des données personnelles et sociales qu'elle recueille auprès de ses usagers. Pour les plateformes coopératives, la volonté éthique, politique, de ne pas instrumentaliser les données issues de leurs communautés constitue presque toujours un fondement fort du projet. Mais comment, face à un financier, refuser d'exploiter ce qui légitime le modèle économique du secteur ?
- *Une exploitation à lucrativité limitée* : à l'instar, en général, de toutes les entreprises d'économie sociale, les plateformes coopératives ont la lucrativité comme moyen, et non comme fin. L'objet social des plateformes coopératives contribue explicitement, le plus souvent, à la poursuite de l'intérêt général à long terme : si cela est conciliable avec l'idée d'une exploitation bénéficiaire, cela ne l'est pas avec la maximisation du profit.

L'adaptation : le bricolage de solutions créatives

Face à ces difficultés essentielles, les plateformes participantes de *Plateformes en communs* témoignent d'adaptations toujours créatives, mais pas toujours satisfaisantes.

Il s'agit d'abord d'imaginer des modèles d'affaires différents. Les modèles reposant sur la gratuité du service rendu à l'utilisateur ne sont pas simples à adopter pour des plateformes coopératives. La mise en place de systèmes de cotisations par les membres n'est pas forcément pénalisante à condition de penser finement et équitablement les modalités de tarification, afin que la plateforme soit inclusive et qu'elle encourage le développement de l'écosystème dans lequel elle baigne.

L'hybridation des produits économiques est un modèle courant : par exemple, le service rendu gratuitement aux membres alimente, développe une communauté qui, à son tour, peut être le socle

de prestations marchandes vendues à des collectivités locales. Parfois, cette hybridation de ressources est revendiquée dans le cadre d'une SCIC ouverte tout à la fois aux particuliers, aux collectivités locales et à des structures capitalistes (notamment des plateformes collaboratives lucratives exploitant des communs numériques...). Parfois, elle est organisée au travers d'un montage juridico-économique articulant plusieurs structures, certaines lucratives et d'autres non, permettant d'entretenir le commun tout en diversifiant les accès aux ressources – limitant ainsi la dépendance de la plateforme tant auprès du marché que de la puissance publique.

Les apports financiers nécessaires au lancement du projet – ceux qui sont les plus risqués à investir pour un financier – constituent une profonde difficulté pour les plateformes coopératives. Le recours au *crowdfunding* ou à la *crowdequity* semblent des pistes émergentes. Cependant, il demeure une vraie incompréhension des modèles coopératifs et, sans doute, une difficulté des plateformes alternatives à mettre en valeur leurs différences (y compris leur propos politique) et de les penser comme des avantages. Par exemple, les plateformes coopératives disposent le plus souvent de réels privilèges face aux start-ups classiques : leurs communautés préexistent et sont *a priori* fidèles et participatives, y compris pour très clairement identifier et circonscrire les besoins et leurs réponses.

Face à la difficulté de mobiliser des financiers classiques, les acteurs de l'ESS commencent une timide réflexion sur le sujet. Au travers de son nouveau fonds Coopventure, la CGSCOP tente actuellement de mettre en place un outil d'investissement adapté aux plateformes coopératives. Privilégiant les perspectives d'exploitation bénéficiaire sur la valorisation des actifs, s'inscrivant dans une perspective patiente de long terme, respectueuse du contrôle du projet par les sociétaires, cette solution offre des pistes prometteuses. Pour autant, la surface du fonds ne l'autorise pas à des prises de risques substantielles et ses exigences de rentabilité apparaissent encore très importantes.

L'appel à une indispensable innovation financière

Pour soutenir le développement de plateformes coopératives, il faudra nécessairement faire preuve d'innovation en matière financière. Différentes pistes ont été lancées lors des travaux de *Plateformes en communs*.

La première est d'imaginer avec le secteur bancaire, notamment coopératif, de nouvelles modalités d'intervention. Alors même que ce dernier est percuté par l'irruption de la *fintech*, des formes de partenariats créatifs pourraient être élaborées, incluant d'autres acteurs, comme des fondations, soucieux de faire évoluer leur rôle.

Une seconde piste consiste à travailler de manière innovante sur les indicateurs mobilisés. L'économie de plateformes bouscule d'ores et déjà les critères d'évaluation de la réussite des projets. La réflexion sur les communs ouvre des perspectives plus importantes encore. Comment valoriser un commun ? Comment évaluer les contributions nécessaires à son entretien, les effets de son délitement, ses externalités positives – ou, en sens inverse, les externalités négatives d'une spoliation du commun ? De manière générale, comment appréhender l'immatériel, le communautaire, le coopératif et le cristalliser dans des indicateurs ? Comment, notamment, mesurer (s'il faut le faire !) la contribution non rémunérée à la production d'un commun numérique ? Les technologies reposant sur la *blockchain* pourraient-elles être mobilisées à cette fin ? Dans tous les cas, il semble indispensable, pour penser la valorisation d'un commun, d'imaginer des indicateurs dynamiques, capables de prendre en considération plusieurs échelles de temporalité ou de distribution, et la capacité d'un commun à nourrir des projets en cascade dans l'espace et le temps.

Une troisième piste se trouve dans le recours aux monnaies alternatives en général, aux cryptomonnaies en particulier. La création d'un vaste écosystème irrigué par une cryptomonnaie



largement disponible et circulante est une utopie forte dans l'économie sociale et solidaire. En attendant, peut-on diffuser des formes de démarchandisation, de démonétisation, de troc, qui pourraient libérer les plateformes coopératives de la recherche de capitaux ?

Enfin, c'est la place de la puissance publique qui est questionnée. Il apparaît à toutes les plateformes participantes à *Plateformes en communs* que soutenir leur développement est avant tout un acte politique fort. Les plateformes coopératives « cochent toutes les cases » des enjeux et préoccupations des politiques publiques actuelles : elles contribuent à faire croître une économie numérique ancrée sur le territoire national ; à développer le lien social, l'emploi, l'activité économique, la solidarité à des échelles locales, dans des circuits courts ; à poursuivre des objectifs écologiques et sociaux sincères, réels, engagés ; à cultiver la dignité, la créativité, la volonté d'émancipation des individus ; à défendre la démocratie et les libertés publiques. Que leur manque-t-il pour ne pas être soutenues plus fortement ? Peut-être les plateformes coopératives n'assument-elles pas assez d'être au service de l'intérêt général, de se constituer en communs, d'offrir des quasi services publics ! Car c'est sans doute du côté de la puissance publique, plus que partout ailleurs, qu'il est légitime pour les plateformes numériques de trouver un soutien.

QUELS STANDARDS POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'ÉCOSYSTÈMES ?

La notion d'écosystème a souvent été présente dans nombre de discussions au sein *Plateformes en communs*. Elle traduit cette volonté commune à toutes les plateformes participantes de s'inscrire dans des logiques de coopération, que cela soit à échelle d'un territoire avec les autres acteurs présents, ou au travers de la production d'applications informatiques libres. Pour toutes, il était donc naturel d'investir *Plateformes en communs* d'une volonté de coopération entre plateformes alternatives, afin, aussi, de « faire écosystème » entre nous. Un enjeu est vite apparu comme déterminant dans cette logique : celle de standards à utiliser, voire à élaborer. Trois pistes ont été empruntées pour travailler cette question : celles de l'interopérabilité technique des systèmes, de la standardisation des ontologies et de règles comptables nouvelles.

Rendre nos systèmes d'information interopérables

Au travers du web sémantique ou du projet Solid, toutes les technologies existent déjà pour redonner à Internet, demain, la dimension coopérative, décentralisée et libertogène qu'il a perdu au fil des décennies. Tim Berners-Lee, créateur du Web, est aujourd'hui le porte-voix mondial de cette revendication à laquelle certaines organisations participantes à *Plateformes en communs* apportent déjà une réalité concrète.

En recourant à plusieurs standards récents édités par le World Wide Web Consortium (W3C), il est désormais possible de rendre les applications web interopérables, c'est-à-dire que les données d'un système d'information puissent être utilisées par un autre système d'information, et inversement. Ces modalités d'appréhension des applications web constituent le socle technique d'une approche coopérative, déconcentrée, économe en capital, du développement des plateformes numériques – une approche où la course folle à la recherche d'une position monopolistique n'a plus de sens.

Le travail est considérable pour sensibiliser, appuyer, outiller les organisations porteuses d'alternatives afin qu'elles développent des systèmes d'information interopérables, et qu'elles jettent des passerelles entre leurs communautés d'utilisateurs. *Plateforme en communs* a constitué un cadre d'échanges entre techniciens sur le sujet, notamment lors d'une séance dédiée le 18 février 2018. Elle devrait, dans les mois qui viennent, poursuivre deux objectifs :



- d'une part, relayer et appuyer l'action de l'Assemblée Virtuelle, organisation membre de *Plateforme en communs* dont l'objet est d'explorer ce sujet, notamment dans ses aspects techniques ;
- d'autre part, tenter de trouver les moyens matériels afin « d'évangéliser » le monde de l'ESS à l'importance de ces approches.

Accorder les manières de décrire le monde

Pour mettre en œuvre des interopérabilités entre plateformes coopératives, il est indispensable de s'accorder sur les concepts et les dénominations utilisées par chacune. On ne peut mutualiser des données et organiser des complémentarités entre plateformes que si les éléments de l'activité sont caractérisés conjointement – soit qu'on utilise exactement une même définition, soit que l'on acte de définitions différentes en étant à-même de les « traduire » d'un système dans l'autre.

Cet effort, indispensable à toute forme d'inter-coopération (« Parle-t-on vraiment de la même chose ou y a-t-il malentendu entre nous ? »), doit s'incarner informatiquement avec une rigueur absolue, la machine ne disposant d'aucune marge d'interprétation de la donnée. Il s'agit d'un travail de standardisation, et notamment de création de ce qu'il est convenu d'appeler des « ontologies », c'est-à-dire des descriptions du réel reposant sur une appréhension ontologique de chacun de ses éléments.

Les échanges de *Plateformes en communs* sur ces sujets ont abouti à la création du « Digital commons consortium » ou D2C, à l'issue d'un séminaire exceptionnel de deux jours, les 3 et 4 décembre 2018. Le D2C se fixe comme objectifs de :

- Faciliter la constitution, au sein de l'ESS et au-delà, de communautés d'intention / d'intérêt, c'est-à-dire faciliter la rencontre, le dialogue et le travail collectif d'acteurs qui auraient intérêt à coopérer à l'établissement d'ontologies (et, au-delà, de standards) communes. Cet objectif pourra être poursuivi en articulation avec des acteurs importants de la normalisation comme GS1 ;
- Promouvoir une approche considérant ces efforts de standardisation comme des communs qu'il s'agit de créer, diffuser, gérer, entretenir en refusant toute forme d'enclosure. C'est notamment vrai pour la standardisation des identités numériques, essentielle à la fédération des communautés des plateformes coopératives, mais dont le principe même pose des questions éthiques, politiques, démocratiques, fondamentales : considérer la production d'un standard comme un commun n'est-elle pas la manière la plus féconde d'éviter qu'il soit décrété et imposé par les Etats les plus puissants ou les firmes les plus riches ?

Les plateformes numériques classiques, issues des GAFAM (ou de start-ups naissantes qui souhaiteraient leur ressembler), enferment leurs communautés d'utilisateurs (et les données de celles-ci) pour les marchandiser et mieux les valoriser financièrement. Ces nouvelles enclosures se traduisent par un « ensilotage » des données et par-delà, par un démembrement des individus selon leurs besoins, attentes, envies, postures, caractéristiques socio-démographiques etc. A l'inverse, un point commun aux plateformes coopératives est une approche philosophique forte, humaniste, de ce qu'est un individu devenant membre d'une communauté d'utilisateurs : un être social, intègre, libre, créatif, citoyen. Il en découle des appréhensions complexes du rapport au travail ou à la consommation – la « double qualité », principe fondateur de l'économie sociale, constituant en soi une approche complexe du rapport entre l'individu et le collectif. *Plateformes en communs* poursuivra dans les mois à venir la réflexion sur la promotion et l'amélioration d'une ontologie comme PAIR, qui permet d'appréhender dans toute sa complexité l'individu social membre de plateformes coopératives.



Session de travail du Digital Commons Consortium

Inventer les manières de compter

Les discussions de *Plateformes en communs* ont rapidement souligné l'importance de travailler un standard puissant qui structure en profondeur notre conception de l'économie : la comptabilité.

Loin d'être une technique scientifique, froide et immuable, la comptabilité est bien un standard, qui a évolué selon les contextes, et qui repose sur des partis pris subjectifs. Sans même évoquer les IFRS qui fondent depuis 15 ans une comptabilité toute entière orientée vers la maximisation financière des entreprises, la comptabilité a toujours eu pour objectif principal de contrôler que le capital (c'est-à-dire : *ce qui est capital...*) était bel et bien conservé par l'exploitation économique. Depuis leur invention au XIV^e siècle dans l'Italie médiévale, les règles comptables sont exclusivement orientées vers la conservation du capital financier apporté par le(s) capitaliste(s) : ne serait-il pas pertinent d'introduire la notion de capital humain, ou celle de capital environnemental, dans de nouvelles pratiques comptables, afin d'envisager de nouvelles approches économiques ?



Plateformes en commun a organisé trois ateliers sur ces sujets. Le travail engagé – et qui dépasse de loin le seul champ des plateformes numériques – vise à comprendre et s’approprier des propositions de modèles comptables alternatifs (comme le modèle CARE-TDL à triple capital), et à les enrichir par la confrontation à un certain nombre de cas concrets.

Trois sujets notamment émergent des débats comme étant déterminants pour les plateformes coopératives, mais encore insuffisamment appréhendés par les modèles comptables alternatifs.

- *La question du commun numérique* : dans le cas de plateformes coopératives reposant sur des applications informatiques libres, comment mesurer comptablement le coût d’entretien de l’application ? La valeur de l’application est tout entière contenue dans le dynamisme de la communauté de contributeurs qui en prennent soin et la font évoluer bénévolement. Elle repose parfois en partie sur une autre application libre, elle-même entretenue par une autre communauté de contributeurs. Comment compter une valeur qui peut être considérable mais qui est en grande partie immatérielle, voire invisible ? Et que vaut cette valeur immatérielle si l’application matérielle elle-même perd de sa valeur ?
- *La question des externalités positives* : dans une logique comptable intégrant des coûts d’entretien des capitaux humains et environnementaux, il est légitime de valoriser aussi les externalités positives de l’organisation. Une plateforme coopérative génère, par son mode de fonctionnement, un grand nombre de productions immatérielles : éducation populaire, lien social, conditions nécessaires au don etc. Faut-il (et si oui, comment ?) compter tout cela ?
- *La question des nouvelles approches de la valeur* : les plateformes numériques, et notamment les réseaux sociaux prédateurs des GAFAM, bousculent d’ores et déjà la notion de valeur. Les modèles économiques mis en œuvre (notamment la gratuité des prestations) mobilisent de nouvelles logiques économiques où la connaissance, le contrôle et le pouvoir d’influence sur une communauté constituent, au final, la richesse produite. Comment, dans ce contexte, doivent se positionner les plateformes coopératives, chez qui la communauté n’est pas le moyen mais la fin ?

QUELLES MUTUALISATIONS ET COOPÉRATIONS ENTRE PLATEFORMES ?

Plateformes en commun est d’emblée apparu pour ses membres comme un lieu possible de mutualisations pratiques entre elles. Souvent fragiles économiquement, mais toujours convaincues que la coopération est plus efficace que la concurrence, les plateformes participantes ont réfléchi et travaillé à la mise en commun de leurs énergies et de leurs moyens. Trois grands domaines ont notamment été abordés : la mutualisation des données, celle des outils, et des méthodes.

Mutualiser les données

La plus grande richesse des plateformes coopératives est la qualité de la relation qu’elles ont nouée avec les membres de leurs communautés d’usagers. C’est également leur plus grande fragilité. On peut faire l’hypothèse que l’usagère d’une plateforme coopérative serait *a priori* spontanément favorable à recourir à une autre plateforme coopérative, œuvrant dans un autre domaine ; on peut aussi faire l’hypothèse qu’une promotion appuyée de l’une par l’autre serait un motif fort de désengagement.

La séance *Plateformes en communs* du 3 avril 2018 a permis de travailler, dans un groupe de 17 personnes mêlant plateformes, juristes, universitaires, les questions liées à la mutualisation des



données, à leur partage, et – de manière générale – à l'éthique et aux usages des données personnelles et sociales.

Dans un contexte où la RGPD établit enfin un nécessaire consentement « libre, éclairé, explicite et révoquant » pour chaque usage de chaque type de données, les plateformes coopératives, soucieuses d'une utilisation éthique des données personnelles et sociales, ont sans doute une épingle à tirer. Le lien sociétaire étant *a priori* plus favorable à une mise en œuvre de la RGPD que le rapport de force inégal habituellement imposé par les plateformes, il est sans doute possible d'imaginer des formes d'accords « collectifs » sur les usages des données, dans le cadre de fédérations, de coopératives ou de labels.

Plutôt que de refuser tout usage de certaines données, une piste féconde consisterait à déterminer collectivement les conditions de leurs usages, les modalités de leur recueil et de leur exploitation. Des « coopératives de données » pourraient voir le jour pour gérer ces communs.

Une autre piste intéressante ouverte aux plateformes coopératives, consiste à sortir de l'approche classique où la donnée est une valeur à capter. Les plateformes coopératives pourraient être, non pas aliénatrices, mais productrices de données qu'elles mettraient ouvertement et librement à la disposition de collectivités locales par exemple. Sur cette base, des outils de soutien économique aux plateformes coopératives pourraient être construits.

En première étape, *Plateforme en communs* propose aux plateformes coopératives de commencer par réfléchir à la production d'un contre discours en la matière, au moment où les grands réseaux sociaux sont bousculés sur l'éthique de leurs pratiques.

Par ailleurs, un atelier de travail s'est mis en place dans *Plateformes en communs* afin d'entamer de manière pratique et immédiate une mutualisation de données non sensibles entre plateformes : celles liées aux fournisseurs. C'est donc une sorte de carnet d'adresses qualifiées qui devrait voir le jour en 2019 dans ce cadre.

Mutualiser des outils et des développements informatiques

Paradoxalement, la mutualisation des outils et des développements informatiques n'est pas apparue comme la piste la plus féconde des travaux de *Plateformes en communs*. Si les désirs et les velléités de partager les efforts de production de code informatique, pour des entreprises qui investissent beaucoup en la matière, semblent évidentes à toutes, le chemin à parcourir pour passer aux actes concrets est très important – et ce bien que la production de logiciels libres soit aussi revendiquée par la quasi-totalité des plateformes comme moyen de constituer des communs numériques dont le coût de maintenance est réparti.

Les tours d'horizon des envies de partage ont montré la diversité des demandes et des offres, et la difficulté de les faire se rencontrer. Une piste innovante pourrait toutefois être empruntée : la constitution d'un véritable pôle de développeuse.eurs, mutualisé à échelle d'un grand nombre de plateformes. Ce projet se heurte aujourd'hui toutefois à l'état du marché de l'emploi où ces compétences sont recherchées et très valorisées, tandis que les plateformes numériques bénéficient d'importantes contributions en travail de la part de professionnel.les militant.es.

Un atelier de travail, impulsé par *Plateformes en communs*, mais ouvert sur l'ensemble du monde coopératif traditionnel, a été mis en place avec l'appui de la CGSCOP. Ce groupe s'est attelé à identifier et circonscrire une production logicielle qui pourrait être mutualisée entre plusieurs organisations. Il est apparu pertinent d'aborder en commun la question de la gestion informatique



des notions de sociétariat et de part sociale dans les organisations coopératives. Un développement commun pourrait prendre la forme d'un module de l'ERP libre « Odoo », utilisé par un certain nombre des organisations coopératives participantes à cet atelier.

Mutualiser des méthodes

Au travers de la création du Digital Commons Consortium (D2C) par *Plateformes en communs*, il est apparu que la compétence la plus précieuse à ce type de projets était une capacité à animer la communauté.

Tout projet coopératif – et notamment tout projet inter-coopératif – exige un travail important de connaissance réciproque préalable. Ce travail comporte une dimension très humaine et émotionnelle pour faire accoucher une conscience partagée des enjeux et des chemins à emprunter, mais aussi une dimension méthodologique de mise en place des espaces et processus de co-construction entre parties prenantes.

Dans le cadre de *Plateformes en communs*, nous avons choisi de contribuer à mettre en lumière ce travail masqué et ces méthodes. En nous appuyant sur l'expérience spécifique du Data Food Consortium en la matière, un effort de capitalisation et de documentation a commencé à être mené à bien, et ce afin qu'il bénéficie à d'autres projets coopératifs ou inter-coopératifs.

Repéré dans le cadre de la démarche de « Transformateur numérique » initiée par l'Anact et la Fing, ce projet devrait, en 2019, bénéficier d'un soutien du Fonds pour l'amélioration des conditions de travail (Fact). Dans ce cadre d'« action collective sectorielle » défini par le Fact, avec cinq autres organisations (Happy Dev, La Myne, la Péniche, Thecamp et OuiShare), et sous la coordination de l'IRES, *Plateformes en communs* contribuera ainsi durant toute l'année 2019 à une réflexion globale sur le travail numérique. Ce projet débouchera en 2020 sur un colloque et une publication.

ANNEXE 1 : MANIFESTE DE PLATEFORMES EN COMMUNS

L'émergence des premières plateformes collaboratives et d'une économie du partage a suscité un formidable espoir de renouveau social et économique. L'utilisation nouvelle des technologies de réseau, accessibles à tout moment, permet la création d'organisations horizontales permettant l'échange et la production directs entre individus et sans intermédiaire. Les communautés peuvent s'organiser et inventer de nouveaux rapports au travail, développer l'usage plutôt que la possession, améliorer le cycle de vie des objets, inventer de nouveaux modes de consommation et de financement, intégrer une véritable approche écologique dans ses nouvelles pratiques... Aujourd'hui, force est de constater que les acteurs dominants parmi les plateformes sont éloignés de ses principes. Les plateformes de services fixent les revenus et les conditions de travail, et l'actualité nous montre les fortes tensions que cela peut engendrer. Les villes assistent à des transformations de logements et des évolutions de loyers défavorisant leurs citoyens. Et parmi les sites d'échanges, les plateformes reconstituent une intermédiation prélevant une part de la valeur créée par les communautés sans posséder le moindre des actifs échangés.

Pour l'Economie Sociale et Solidaire, la révolution digitale constitue également un nouvel horizon, dont il faut anticiper les conséquences et exploiter l'ensemble des nouvelles possibilités. Ce changement social et technologique majeur peut permettre un approfondissement des pratiques de l'ESS, tout en portant à un niveau supplémentaire son projet de transformation sociale. De nouvelles pratiques émergentes sont sources d'inspiration et amènent à réfléchir à des hybridations de modèles, les innovations organisationnelles et juridiques des communautés de logiciels libres ; les nouvelles formes de développement des territoires autour de la production des communs ; le développement des plateformes collaboratives permettant la constitution de communautés d'échanges ou de production... Comment se saisir de ces nouvelles possibilités ? Quelle nouvelle gouvernance démocratique permise par les réseaux ? Quel nouveau partage de la valeur entre parties-prenantes dans une économie numérique au coût marginal nul ? Quelles nouvelles facilités pour l'intégration de l'ensemble des parties-prenantes dans un projet commun ?

L'économie des plateformes peut être plurielle et diversifiée. A côté des plateformes capitalistiques, de nouvelles plateformes émergent, plus inclusives, ouvrant leur gouvernance à leur communauté, favorisant des démarches ouvertes et transparentes, recherchant un partage équitable de la valeur créée entre l'ensemble des parties-prenantes... Cette démarche de pluralité de l'économie n'est pas nouvelle. Elle est portée depuis des années par les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) dans des domaines extrêmement variés et ne demande qu'à être étendue à la révolution digitale. Quelles inspirations des statuts de l'ESS pour intégrer l'ensemble des parties-prenantes dans un même projet (de la SCIC à l'association) ? Quel renouveau possible des relations de travail par la coopération entre freelancers (CAE) ? Comment faire primer l'intérêt de la communauté et du projet sur la recherche du gain financier ? Il n'existe pas de fatalité à ce que l'économie de plateforme ne voit que l'émergence d'acteurs précarisant le salariat ou s'enrichissant sur la production gratuite ou mal rémunérée d'une communauté. Plateformes en Communs réalise une convergence et une alliance entre les acteurs, les pratiques et les valeurs de l'ESS et des plateformes collaboratives pour être source d'un nouvel empowerment des communautés et de développement de nouvelles structures de l'ESS porteuses des pratiques et valeurs permises par de nouvelles possibilités sociales et technologiques.



ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE PLATEFORMES EN COMMUNS

QUESTIONNAIRE PLATEFORMES EN COMMUNS

A retourner à Guillaume Compain : guillaume.p.compain@gmail.com - 06.16.45.76.90

1- Votre plateforme :

- Année de création :
- Pays de création et pays d'opération :
- Quelles interactions la plateforme permet-elle de réaliser ? (livraison de repas, covoiturage, hébergement chez l'habitant... ?)
- Permet-elle des échanges annexes au service produit ou échangé ? (ex : création de communauté, mise en commun de données...)
- Quelles opérations sont effectuées par la plateforme (référencement d'annonces, mise en relation automatique, messagerie,...) ?
- Nombre d'utilisateurs inscrits, dont nombre d'utilisateurs actifs :
- Volume des transactions sur la plateforme (nombre de transactions et/ou montant en euros):
- Pourriez-vous lister les différentes parties prenantes que votre plateforme met en relation ?
Remplir pour chaque type de partie-prenante les différentes colonnes du tableau :
- *Statut/catégorie sur la plateforme (consommateurs, producteurs, producteurs-consommateurs, "équipe permanente", partenaires...)*
- *Action effectuée sur la plateforme (vend ou achète des biens/services, partage de l'information, fournit des infrastructures, travail rémunéré, ou pas..),*
- *Statut légal (ex : salariés, indépendants, particuliers, entreprises, collectivités publiques...) et, si pertinent, le nom de l'organisation*
- *Relation juridique avec la plateforme (ex. contrat de travail, acceptation d'une charte, conditions générales d'utilisation...)*

Statut/catégorie sur la plateforme	Action effectuée sur la plateforme	Statut légal	Relation juridique avec la plateforme



2- Origine, missions et valeurs :

- Pourquoi avoir lancé cette plateforme ? (*Pouvez-vous détailler les motivations, l'origine du projet...*)
- Comment définissez-vous votre "offre de valeur" ?
- Qu'est-ce qui la différencie des autres plateformes collaboratives (sur votre secteur ou en général) ?
- Avez-vous pensé à des moyens de vous assurer de l'effectivité de vos projets, et si oui comment ? (statuts, charte, indicateurs, code social...)?

3- Modèle économique et ressources :

3.1- Dépenses

Pourriez-vous lister les différents postes de dépenses de votre plateforme ? (*en étant aussi exhaustif que possible*)

Nature de la dépense (salaires, développement de la plateforme, locaux, déplacements...)	Evaluation monétaire (ou à défaut volume de ces ressources)

3.2 - Ressources

Pourriez-vous lister les ressources dont vous bénéficiez ? (*en étant aussi exhaustif que possible*)

Nature de la ressource 1 - en termes de financement de bilan (fonds propres, prêts, dons de matériel,...) 2 - en termes de ressources d'exploitation (cotisations, paiement de prestations, pourcentage sur la prestation rendue et/ou achetée, temps de travail gratuit, ...)	Evaluation monétaire (ou à défaut volume de ces ressources)

3.3 - Travailleurs/contributeurs :

- Y a-t-il une différence dans les faits entre l' "équipe permanente" qui développe/produit la plateforme et les utilisateurs/parties prenantes ?
- Si oui, combien de membres y a-t-il dans l' "équipe permanente" de la plateforme et quel est leur statut (salariés, indépendants, bénévoles... ; temps plein ou non ?)
- Comment les utilisateurs peuvent-ils contribuer au développement/amélioration de la plateforme ?
- Procédez-vous à une évaluation de la contribution de chaque membre au développement de la plateforme ? Si non, pourquoi ? Si oui, comment évaluez-vous concrètement les contributions ?
- Quels dispositifs avez-vous mis en place pour faciliter la délibération et la coopération dans l'organisation du travail ?
- Avez-vous une réflexion sur la place du travail et les trajectoires professionnelles des personnes qui contribuent ? Si oui, pouvez-vous préciser le positionnement de votre plateforme sur ce point ?

3.4 - Politique technologique et de la connaissance

- Quelles technologies sont utilisées pour l'activité ? (algorithme de matching, géolocalisation, moteur de recherche...) Sont-elles développées en interne ou utilisez-vous des logiciels extérieurs (si oui lesquels) ? Le code des différentes technologies est-il libre ? (sous quelles conditions d'ouverture/fermeture et sont-ils protégés par des licences ?)
- Quels types de données sont utilisées/collectées et quels usages en sont faits ? (amélioration des algorithmes, marketing ciblé, partage avec les pouvoirs publics... ?)
- Recourez-vous à des systèmes de notation/réputation ? Si oui selon quelles modalités, si non pourquoi ?
- Proposez-vous l'extraction/la portabilité du profil/des données de vos utilisateurs ?
- Avez-vous déposé une ou plusieurs marques ?
- Avez-vous rencontré des difficultés de captation de la connaissance, des postures de "passager clandestin" ?

3.5 - Partage de la valeur

- Selon quelles modalités est (re)distribuée la valeur ajoutée créée par la plateforme ?
- Aimerez-vous adopter d'autres modalités de (re)distribution de la valeur à l'avenir ? Si oui lesquelles ?
- Quel est votre régime fiscal ?

3.6 - Enjeux et challenges :



- Rencontrez-vous des difficultés au plan économique ? Si oui, lesquelles ? (concurrence, financements, attractivité du produit/service,...)
- Avez-vous des difficultés particulières à accéder à certaines ressources (fonds, contributeurs, logiciels...) ?
- Quels modes de financement privilégiez-vous ? Avez-vous (eu) recours à des modes de financement solidaire et/ou de monnaie alternative ?
- Avez-vous eu déjà des contacts avec certains financeurs ? si oui lesquels ? quelles ont été leurs réactions ?
- Envisagez-vous une évolution de vos services et/ou d'autres usages potentiels pour votre plateforme et les compétences/outils développées (par exemple des données ou un usage différent du logiciel par rapport à l'objet initial) ?

4- Modèle juridique et gouvernance :

- Quel est votre structure juridique ou votre architecture de structures ? Dans ce second cas, comment s'articulent-elles ?
- Pourquoi avoir choisi ce ou ces statut(s) juridique(s) (précisez les avantages et inconvénients) ? Était-ce votre premier souhait de statut et envisagez-vous une évolution de statut (si oui, vers quel autre statut et pourquoi) ?
- Y a-t-il des conditions à remplir pour pouvoir participer à la gouvernance de la plateforme ? Autrement dit, tout utilisateur peut-il participer aux prises de décision ?
- Où avez-vous inscrit les règles qui gouvernent votre plateforme et sa communauté ? (Précisez ce qui relève du statut juridique (coop SA, SCIC, association,...), des instances/mécanismes statutaires (CA, collèges à l'AG,...) et de formes plus contractuelles (règlement intérieur, charte, code social,...)
- Pourriez-vous lister les différentes instances de gouvernance de votre plateforme, qui les compose (notamment dans le cas des collèges de SCIC), leurs prérogatives, les modalités de prise de décision (vote majoritaire, consensus, consentement...) ?

Instance	Composition	Prérogatives	Modalités de prise de décision

- Portez-vous une attention particulière à la dimension délibérative ? Si oui, comment s'exerce-t-elle ?
- Avez-vous prévu des règles de régulation des conflits, voire d'exclusion des membres des structures de gouvernance ?

Enjeux et challenges :

- Eprouvez-vous des difficultés dans la gouvernance de votre plateforme ? Si oui, lesquelles ?

- Parvenez-vous à associer vos utilisateurs autant que vous le souhaitez ? Si non, quelles sont les pistes que vous envisagez ?

5- Partenariats et intercoopération :

51- Partenariats et mutualisations

- Quelles sont vos relations avec les pouvoirs publics ? (détailler si possible la nature de ces collectivités et la nature des contrats : mise à disposition, subventions, marchés publics,...)
- Avez-vous des partenariats/soutiens avec des organisations ou institutions privées (fédérations de l'ESS, entreprises,...) ? Selon quelles modalités ?
- Avez-vous une logique ou une stratégie de développement spécifique (développement territorial, développement via des organisations professionnelles, ...) ?
- Mutualisez-vous des ressources avec d'autres acteurs (données, serveurs, logiciels libres...) ? (Si oui, selon quelles modalités de partage et de gestion ? Si non, envisagez-vous des mutualisations et lesquelles ?)
- Estimez-vous bénéficier du soutien nécessaire pour développer votre projet ? Si non, de quelles organisations/institutions attendez-vous davantage de soutien ?

52 - Mouvements d'acteurs et Plateformes en Communs

- Avez-vous l'impression de faire partie d'un mouvement ? Pour quelles raisons ?
- Si oui, quels sont vos espoirs vis-à-vis de ce mouvement ? Et dans idéal, qu'est-ce que ce mouvement devrait atteindre ?
- Quelles sont les principales difficultés à surmonter pour que ce mouvement puisse se développer ?
- Comment avez-vous entendu parler de Plateformes en Communs ?
- Quelles sont vos attentes vis-à-vis de Plateformes en Communs ?

Niveau d'attente	Pas important	Peu important	Moyennement important	Important	Très important
Mutualiser des ressources (infrastructures techniques, données, logiciels...)					
Mutualiser des achats pour obtenir des conditions avantageuses (ex serveurs)					
Avoir accès à des communautés d'utilisateurs					
Partager des risques (mutuelles d'assurance, crédit mutuel,					

investissement collectif...)					
Accéder à une veille sur les plateformes coopératives (actus, réglementations...)					
Accéder à des informations/bons plans sur des ressources utilisables (technologies, outils...)					
Obtenir un soutien aux activités opérationnelles type incubateur (business development, marketing, gouvernance...)					
Augmenter la visibilité/l'image de la plateforme (labellisation type commerce équitable)					
Faire partie du mouvement global des plateformes coopératives (sentiment d'appartenance, d'identité...)					
Permettre la portabilité de la réputation personnelle de vos utilisateurs entre plusieurs plateformes					
Construire une market-place réunissant différentes plateformes du réseau					
Avoir accès à de nouveaux partenaires					
Avoir accès à de nouvelles opportunités de financement					
Construire une monnaie commune					

Pour conclure - Enjeux et challenges généraux :

- Êtes-vous satisfait des évolutions de votre plateforme jusqu'à maintenant ?
- Pour résumer, quelles sont les principales difficultés/obstacles auxquels est confrontée votre plateforme ?
- Quelles sont les challenges/priorités de votre plateforme pour les mois à venir ?

Des questions, des remarques ?

...